

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi premier mars deux mille vingt-deux à neuf heures quarante-quatre, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-01-96

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

du 1^{er} mars 2022.

CE-2022-01-97

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets

[Document d'aide à la décision GCH-2022-015](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-015, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2022-01-98

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision GCH-2022-018](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-018, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2022-01-99

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la gestion du capital humain

[Document d'aide à la décision GCH-2022-023](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la gestion du capital humain, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-023, et d'autoriser cette direction à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2022-02-00

Financement de la dépense relative aux travaux du projet de réfection des blocs sanitaires et fenêtres à La maison des aînés (phase 1)

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-005](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux du projet de réfection des blocs sanitaires et fenêtres à La maison des aînés (phase 1) au montant maximal de 578 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-95.

CE-2022-02-01

Demande d'aide financière au volet 3 de l'entente de partenariat régional en tourisme pour l'édition 2022 de l'événement *Surface*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-007](#)

Il est résolu d'autoriser la chef du Service des arts et de la culture de la Direction

de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière au volet 3 de l'entente de partenariat régional en tourisme pour l'édition 2022 de l'événement *Surface*.

CE-2022-02-02

Crédits additionnels du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* pour la réalisation du *Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées* et convention d'aide financière à intervenir avec L'association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les crédits additionnels au montant total de 15 000 \$ en provenance du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées*, afin de soutenir le service d'intégration du programme *Camp de jour*, tel qu'il est indiqué dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-003.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec L'association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, est d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-03

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire* et aide financière au Patro de Lévis, au Club de gymnastique Lévis inc. et à l'Association pour les personnes handicapées de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant total de 15 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-005.

Sous réserve de la décision du conseil de la Ville sur l'affectation de cette réserve financière, il est également résolu d'accorder une aide financière de 6 085 \$ au Patro de Lévis, de 1 960 \$ au Club de gymnastique Lévis inc. et de 6 955 \$ à l'Association pour les personnes handicapées de Lévis, pour l'acquisition de matériel et d'équipements adaptés favorisant la pratique de sports ou de loisir des personnes handicapées et pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-02-04

Radiation de provisions de mauvaises créances du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2018

[Document d'aide à la décision FIN-2022-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de radier les provisions de

mauvaises créances, pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2018, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision FIN-2022-015.

CE-2022-02-05

Modification de la résolution CV-2021-08-03 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 » (correction du sommaire du plan d'effectifs 2022)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-08-03 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 » par le remplacement de l'annexe B *Sommaire du plan d'effectifs*, joint à la fiche de prise de décision DG-2021-012-R-1, par l'annexe B *Sommaire du plan d'effectifs 2022*, jointe à la fiche de prise de décision FIN-2022-016, afin d'apporter une correction de nature cléricale à ce document.

CE-2022-02-06

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (encadrement des génératrices pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics et communautaires) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-012. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser et d'encadrer l'implantation des génératrices pour les usages faisant partie des familles résidentielle, commerciale, industrielle, publique et communautaire.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2021-054* daté du 16 juillet 2021.

CE-2022-02-07

Demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 602 107, 2 384 164 et 2 384 173 du cadastre du Québec (rue des Trois-Manoirs, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 602 107, 2 384 164 et 2 384 173 du cadastre du Québec (rue des Trois-Manoirs (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), d'une superficie d'environ 1,3 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-016.

CE-2022-02-08**Demande de modification au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement d'une affectation récréation) (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-032](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification déposée par le requérant visant à modifier le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'affectation récréation, et ce, pour les motifs suivants :

- la demande ne répond pas aux intentions du schéma d'aménagement et de développement de « planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole »;
- la demande ne rencontre pas la vision concertée identifiée au *Plan de développement de la zone agricole*, stipulant que : « Les outils de planification et d'aménagement doivent poursuivre leurs orientations et leurs actions sur l'importance de protéger la zone agricole pour en assurer son maintien »;
- le requérant a débuté l'abattage d'arbres avant d'obtenir les autorisations nécessaires tant gouvernementales que municipales.

CE-2022-02-09**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 849 274 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 849 274 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-037.

CE-2022-02-10**Attribution de contrat pour les services d'entretien et de tonte des terrains, des parcs et espaces verts pour les années 2022 à 2026**[Document d'aide à la décision APP-2022-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour les services d'entretien et de tonte des terrains, des parcs et espaces verts pour les années 2022 à 2026 (appel d'offres 2021-50-139), à Groupe bel cour inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 3 481 717,47 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-02-11**Option de renouvellement du contrat pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur**[Document d'aide à la décision APP-2022-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 la première option de renouvellement du contrat pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur (numéro 2018-50-107), attribué par la résolution CV-2019-00-53, pour une dépense totale estimée de 253 204,05 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée de deux ans, le tout conformément à l'avis d'appel d'intérêt et à la soumission du fournisseur.

CE-2022-02-12**Attribution du contrat pour la location de deux tracteurs sur roues avec scies débroussailleuses et bras télescopiques de type articulé à quatre roues motrices**[Document d'aide à la décision APP-2022-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la location de deux tracteurs sur roues avec scies débroussailleuses et bras télescopiques de type articulé à quatre roues motrices (appel d'offres 2022-50-01), à Service d'arbres Guillemette inc., pour une dépense totale pour les deux lots estimée à 146 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-02-13**Approbation du Règlement d'emprunt no 171 autorisant un emprunt à long terme de 38 000 000 \$ devant servir à financer l'acquisition de vingt (20) autobus urbains 12 mètres électriques de la Société de transport de Lévis**[Document d'aide à la décision TMD-2022-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 171 autorisant un emprunt à long terme de 38 000 000 \$ devant servir à financer l'acquisition de vingt (20) autobus urbains 12 mètres électriques de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-003.

CE-2022-02-14**Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 19.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
